

# 23 maires de droite exigent la suspension du décret Peillon

Estimant que l'aide de l'Etat pour l'application de la réforme des rythmes scolaires est trop faible, ils ont envoyé un courrier au Premier ministre.

**C**ombien les mairies vont-elles devoir déboursier pour financer le passage à la semaine des 4 jours et demi ? C'est cette question, au centre des préoccupations des élus depuis quelque temps, qui a conduit les 23 maires de sensibilité de droite du Val-de-Marne à demander, mercredi par courrier, au Premier ministre « de compenser à l'euro près et de façon pérenne » les dépenses liées à l'application de la réforme des rythmes scolaires. Un courrier également soutenu par la sénatrice Catherine Procaccia et le député Sylvain Berrios, tous deux UMP.

« On ne part pas en guerre contre la réforme, mais nous considérons que les sommes proposées par l'Etat n'ont rien à voir avec celles que nous allons devoir engager », estime Christian Cambon, sénateur-maire (UMP) de Saint-Maurice et signataire de la lettre. « On n'arrive pas à avancer sur la concertation parce que tout le monde butte sur la question du coût », explique de son côté Daniel Wappler, maire (SE) de Villecresnes. « On sera républicains, on va se débrouiller s'il faut appliquer la réforme, mais on aimerait proposer des

activités intéressantes et pas avoir recours à des solutions type garderie », s'inquiète l'élú.

## ■ Au moins 150 € par élève et par an d'après l'AMF

L'association des maires de France (AMF) avait estimé à environ 150 € par élève et par an le coût minimum de la réforme. Le ministère de l'Education a, de son côté, mis en place un « fonds d'amorçage » — une enveloppe exceptionnelle de 250 M€ —, afin d'aider financièrement les villes dans la première année d'application des nouveaux rythmes scolaires.

Une aide de 50 € est ainsi versée pour chaque élève du premier degré à toutes les communes, et 40 € supplémentaires par élève pour les villes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU). « Insuffisant », jugent cependant les élus signataires, qui demandent la suspension de la réforme tant que cette question n'a pas été réglée. Si on se réfère à l'estimation de l'AMF, l'aide apportée par l'Etat finance environ 30 % du coût supplémentaire.

Dans plusieurs villes du département, des estimations du coût de la

réforme ont été faites. A Nogent, la ville affirme que son application nécessiterait une dépense supplémentaire de près de 200 000 € pour la mairie. Le chiffre est de 350 000 € à Villiers-sur-Marne. A Chevilly-Larue, on estime qu'elle coûtera 300 000 € si la demi-journée complémentaire est le samedi, et jusqu'à 640 000 € si le mercredi matin est retenu. Le maire (PC) de Chevilly, Christian Hervy, avait aussi appelé à différer la mise en œuvre de la réforme, notamment pour renégocier la question de son financement avec l'Etat.

Du côté du PS, on défend la réforme coûte que coûte. Le sénateur-maire d'Alfortville, Luc Carvounas, dénonçait hier la fronde des maires de sensibilité de droite, voyant dans leur demande de suspendre le décret Peillon une manœuvre « électoraliste ». « Sur le fond, la réforme est soutenue par tout le monde. A partir du moment où on est tous d'accord, chacun doit prendre sa part », explique-t-on à la mairie d'Alfortville.

A noter que, dans le Val-de-Marne, aucune ville n'avait souhaité appliquer la réforme dès 2013.

QUENTIN LAURENT